

En guise de sommaire

- Edito d'Alain Arnaud : Pour contribuer au développement juste et durable des territoires, conjuguer économie publique et ESS p.2
- Journée d'études « Coopératives de service public » - Jean-Louis Cabrespines p.4
- Travaux du CIRIEC p.7
- Libre propos – Lourdes menaces sur la démocratie sociale – Jean-Philippe Milésy p.10
- Propositions de lecture p.11
- Agenda p.15

Bonne lecture !



Marcel Caballero

Président d'honneur
Directeur de la rédaction

Pour contribuer au développement juste et durable des territoires : conjuguer économie publique et ESS



Alain ARNAUD

Président du CIRIEC-France
Président de la Fondation Edgard Milhaud

Depuis très longtemps la notion d'économie d'intérêt collectif est ancrée dans l'ADN du CIRIEC. C'était la volonté de son fondateur, le professeur Edgard Milhaud, qui considérait que l'économie collective devait « *tendre à aider une humanité plus consciente à devenir de plus en plus maîtresse de ses destinées, dans l'émancipation des masses de toutes les exploitations et de toutes les servitudes, dans le respect intégral des libertés et des droits de la personne humaine et dans la paix.* » Pour cela, Edgard Milhaud était convaincu de la nécessité d'une collaboration efficiente au sein des territoires entre régies directes, coopératives, et syndicats, pour promouvoir une forme d'économie non lucrative répondant aux besoins essentiels des populations et les protégeant des effets nuisibles de l'économie libérale. Est-ce que cette volonté manifestée lors de la création du CIRIEC il y a près de 80 ans a aujourd'hui perdu de son sens ? Assurément non tant les difficultés économiques, sociales, démocratiques et les risques de guerre s'amoncellent dans ce premier quart du XXIème siècle, alors que, l'histoire ne manquant pas de se répéter, les tensions géopolitiques se répandent dans le monde. Le parti pris du CIRIEC et notamment du CIRIEC-France de promouvoir le renforcement de l'économie publique et celui de l'ESS, et autant que possible des synergies entre ces deux formes d'économie, est encore plus vivace au regard d'un contexte mondial qui se détériore et d'une société qui se fracture. Ces synergies doivent s'exercer dans les territoires car cette dimension territoriale est très importante : c'est le lieu des liens de proximité entre les organisations et les citoyens, c'est le lieu où la démocratie semble pouvoir le mieux s'exercer, et il y en a besoin, c'est le lieu où les convergences entre acteurs publics et acteurs de l'ESS peuvent s'organiser efficacement pour le bien de tous. Pour le CIRIEC, le développement de coopérations entre l'économie publique et l'ESS est une voie d'avenir, pour plus d'efficacité sociale et pour mieux favoriser l'intérêt général, d'autant que les moyens publics ne peuvent plus suivre la croissance des besoins sociaux des populations dans la mesure où le consentement à l'impôt a atteint son plafond de verre.

« L'action publique locale, conjuguée avec celle de l'ESS permettrait une forte implication citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques pour faciliter l'expression et la spécification participative des besoins sociaux dans la perspective d'une production élargie de biens publics et de communs. Plutôt que d'organiser des partenariats public-privé lucratif, critiquables à maints égards, il serait sans doute plus efficace de construire avec l'ESS des partenariats public-privé non lucratifs permettant la production de biens publics et de communs et la mise en œuvre conjuguée de l'action publique au service de l'intérêt général, en innovant sur les territoires pour développer des écosystèmes territoriaux et en expérimentant la co-construction de l'action publique » ([Cahiers du CIRIEC-France n°4](#)). Du reste, le contexte de crise et les enjeux de la transition économique, sociale et écologique créent des conditions favorables pour que de telles synergies se développent, encouragées par les recommandations de toutes les institutions internationales. Pour cela, il est nécessaire de promouvoir le service public, mieux faire connaître l'ESS, vaincre les réticences, s'assurer que l'économie publique n'instrumentalise pas l'ESS, et que l'ESS ne veuille pas se substituer aux acteurs publics, et surtout, créer les conditions d'une réappropriation par les populations des structures collectives pour un renouveau de la démocratie économique et sociale. Cela est d'autant plus nécessaire alors que sont envisagées à l'Assemblée Nationale au nom de la simplification de la Vie économique des suppressions sidérantes de structures d'expertise et de concertation, pourtant bien nécessaires à la compréhension du terrain et la recherche de consensus dont on a tant besoin ! Je ne peux qu'approuver Eric Chenut, président de la Mutualité Française lorsqu'il déclare : « *Supprimer des espaces de concertation et d'expertise, c'est renoncer à la cohésion et au consensus* ». **Notre pays serait-il gagné par le « syndrome de la tronçonneuse » qui se répand outre atlantique ? On ne peut qu'être très inquiets quand on voit qu'ont été adoptés en commission des amendements ahurissants portés par plusieurs groupes parlementaires pour supprimer les CESER et quelques autres instances consultatives utiles à la démocratie.**

En tout état de cause, c'est bien dans cet esprit de transversalité et de collaboration entre acteurs publics et acteurs de l'ESS que sont menés les travaux du CIRIEC, comme en témoignent les ouvrages publiés dans la collection « [Economie collective et territoires](#) » engagée depuis plus de deux ans, ou encore les conférences comme celle qui vient de se tenir à Bordeaux sur le thème des « [Coopératives de service public](#) » coorganisée avec la [Chaire TerrESS](#) de Sciences Po Bordeaux et la [Fondation Edgard Milhaud](#). Toutes choses égales par ailleurs, comme disent les économistes, l'activité du CIRIEC entend se dérouler dans la continuité de la pensée d'Edgard Milhaud qui est particulièrement d'actualité. J'invite à consulter dans ce numéro de la Lettre [l'étude](#) élaborée en 2017 par Marine Dhermy-Mairal pour la Revue d'Histoire des Sciences Humaines, consacrée à ce grand militant de la paix, économiste français engagé, curieusement mal connu en France, alors qu'ayant refusé tout mandat politique, il a joué un rôle éminent auprès de la classe politique dans la première moitié du XXème siècle, notamment auprès de Léon Blum et Jean Jaurès.



Journée d'étude « Les coopératives de service public »



Jean-Louis CABRESPINES

Délégué général du CIRIEC-France

Bordeaux, un rendez-vous important à Sciences Po Bordeaux pour qui voulait parler de coopératives et particulièrement de coopératives de service public à partir des travaux menés par Thomas Perroud. Et, disons-le, cette journée fut riche en interventions variées, en découverte de certaines expérimentations, en relations improbables entre certains grands noms qui firent l'ESS et la naissance et la vie des coopératives.

Trois tables rondes ont éclairé cette journée, avec des approches complémentaires qui permettent de dire qu'à la fin de la journée, nous avons un tour d'horizon de ce qui pouvait se faire mais aussi des blocages et freins que pouvaient rencontrer les acteurs pour une autre économie :

- L'histoire de la coopérative et la fourniture de services d'intérêt général
- Les coopératives et les activités d'intérêt général à l'étranger
- Les coopératives et les activités d'intérêt général en France

L'histoire de la coopérative et la fourniture de services d'intérêt général

Lors de la première table ronde, aborder l'histoire de la coopérative par sa relation avec le fouriérisme n'est pas d'une évidence première. Pourtant, Bernard Desmars a su nous passionner pour ce que fut l'œuvre de Fourier, l'importance de son approche, ce que cela signifiait d'un changement profond de la relation au travail (voire à la paresse !) au travers de l'expression de la passion et combien son évolution de pensée et d'actes lui permit de devenir un des précurseurs du mouvement coopératif et d'ouvrir la voie à de nombreux autres pionniers (Henri Couturier, Jean-Baptiste André Godin).

Cette intervention fut suivie, presque naturellement, de celle de Christophe Prochasson sur « Jaurès, le socialisme et la coopération », soulignant que Jaurès n'est pas né coopérateur, il l'est devenu, rattachant cela au dialogue entre Jean-Jaurès et Charles Gide, abordant le passage de la démocratie politique à la démocratie économique. S'il y eut proximité de pensée, il y eut polémique en particulier sur la place du peuple. Jaurès et le socialisme français ont été fortement influencés par le modèle socialiste belge et si Jaurès a soutenu la coopération, ce fut avec la volonté que ce ne soit pas au détriment du politique.

Olivier Chaïbi nous a éclairés sur un siècle d'éducation coopérative à l'école, s'interrogeant sur ce qu'il en reste. Le rappel historique de la coopération dans le milieu scolaire, ce qui a présidé à sa création et les évolutions, en particulier au travers de la création dans un passé récent de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) et de l'Institut Coopératif de l'École Moderne (ICEM), a permis d'en mesurer l'importance pour aider à la « fabrique des citoyens », mais aussi, a contrario de mesurer combien l'évolution (régression ?) actuelle de la prise en compte de la coopération scolaire et sa gestion dans laquelle les « coopérateurs » n'ont plus voix au chapitre pose la question de sa réalité en tant que coopérative.

Enfin, Hugues Sibille a présenté la genèse de la loi et du démarrage des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), nous rappelant que cette naissance fut inscrite dans le contexte des « nouveaux services, nouveaux emplois » (création de 150.000 emplois, en particulier dans les activités d'utilité sociale) et des travaux menés par Alain Lipietz dont le rapport, remis le 1er janvier 2000 préconisait le vote d'une loi pour l'ESS (On attendra 14 ans avant qu'elle soit votée ! . De même, ce fût une période forte de changement pour l'économie sociale et l'économie solidaire (elles n'étaient pas groupées à cette époque !), avec la publication de la circulaire fiscale des 4P, la définition de critères d'utilité sociale (dont on redonnera une nouvelle définition dans la loi ESS de 2014 !).

Si la naissance des SCIC s'est faite dans une co-construction, elle était empreinte de crainte de changement pour les associations comme pour les coopératives, considérant que le statut des SCIC était à mi-chemin de leurs propres statuts. Pendant 10 ans, le développement de ces nouvelles structures s'est fait « à pas lent » car perçu comme complexe : 230 SCIC en 10 ans pour 1.500 aujourd'hui car cette coopération territoriale répond aux besoins actuels dans les territoires. Le changement dans l'implication des collectivités locales (50% d'apport de leur part aujourd'hui pour 20% à la création) est un facteur important dans ce développement.

Les coopératives et les activités d'intérêt général à l'étranger

La deuxième table ronde portait sur les coopératives et les activités d'intérêt général à l'étranger à partir des expériences italiennes, belges, britanniques ou suédoises.

Au travers de l'histoire de la création des coopératives sociales, en Italie et leur implication dans l'ouverture de la psychiatrie, en particulier, Enzo Pezzini nous a présenté ce qui a grandement inspiré de nombreuses initiatives dans le monde. Ces coopératives destinées à la promotion de l'humain et à l'intégration sociale des citoyens, en lien avec les territoires, ont démontré la possibilité d'un équilibre entre dimension économique et dimension sociale. Ce développement s'est fait, dans ce pays, par le regroupement en consortium des structures créées et « la stratégie du champ de fraise » qui s'étend en réseau. Il a pu développer son propos autour de la création des coopératives d'énergie, des coopératives de santé, des coopératives de communauté, des 232 coopératives sociales gérant des biens confisqués à la criminalité organisée et de 220 coopératives bancaires.

Marie De Cock nous a présenté « La combinaison du droit public et du droit privé dans les services publics en Belgique », nous indiquant que le droit objectif se divisait en deux branches distinctes : le droit privé et le droit public. Le droit privé régit les relations entre les individus (personnes physiques et morales) tandis que le droit public concerne les structures de l'État ainsi que les relations entre l'Etat et les individus. Ces deux types de droit sont en fait interdépendants, et certaines décisions de l'un des droits peuvent emprunter des mécanismes à l'autre.

Deux autres intervenants ont présenté leurs travaux, mais en raison d'une contrainte professionnelle, il n'a pas été possible de prendre des notes.

Julian Le Grand nous a présenté : « Mutuelles de service public au Royaume-Uni » et Victor Pestoff est intervenu sur « Services publics coopératifs : Garde d'enfants en Suède »

Les coopératives et les activités d'intérêt général en France

Lors de la troisième table ronde, nous avons pu aborder Les coopératives et les activités d'intérêt général en France au travers des analyses et des apports d'expérience de 5 intervenants.

Ainsi, Frédéric Tiberghien nous donne quelques éléments clés sur la place des coopératives de service public en France, en particulier en nous indiquant qu'il faut bien comprendre la différence entre intérêt général, intérêt collectif et intérêt particulier. Il part de l'organisation des différents types d'organisations de l'ESS (mutuelles, coopératives, associations, fondations) pour préciser ce qui les unit ou ce qui les différencie. Partant de cette première approche, il décrit la gestion des services publics : en régie simple, par des établissements publics rattachés à une collectivité ou en gestion déléguée. C'est dans ce contexte particulier de la mise en place des services publics dans les territoires qu'il situe la création des SCIC, dans leur constitution particulière : leur activité n'est pas orientée vers ses membres mais bien vers le territoire, les parts sont détenues par plusieurs types d'associés (salariés, bénévoles, pouvoirs publics, ...), la moitié de leur gains est affectée à des réserves impartageables, la fourniture de biens ou services doit être attachée à l'utilité sociale (au sens de l'article 2 de la loi sur l'ESS de 2014). Il conclut en indiquant qu'il s'agit d'un outil privilégié pour organiser la relation entre ESS et collectivités territoriales. ([voir son article par ailleurs](#))

Cette première approche a été complétée par Stéphane Pfeiffer, adjoint au maire de Bordeaux chargé de l'ESS qui nous a fait part de l'importance du développement des SCIC dans sa ville. Il indique que les collectivités se sont mobilisées pour proposer un partenariat public/privé/citoyens donnant ainsi lieu à la création de SCIC pour répondre aux besoins des habitants et des services publics. Sur ce point, les collectivités considèrent qu'il y a lieu de rechercher des moyens de répondre aux missions de service public et que cela peut se faire par une complémentarité entre régie, délégation de service public, SCIC. Il considère cela comme un cercle vertueux et conclut en déclarant que dans 30 ans, les citoyens devront se prendre en charge et créer de nouvelles réponses.

L'intervention d'Armelle Ripart, partant de sa thèse portant sur la SCIC ENERCOOP, complétait les propos de Stéphane Pfeiffer en nous parlant de la mobilisation de citoyens pour remplir une mission de service public. Elle interroge la place des sociétaires dans une telle entreprise et fait part de la parole des coopérateurs par rapport à la question de l'énergie, la place de l'État et les relations avec une telle initiative, les choix faits,

Pour sa part, Aurore Chaigneau abordait la place des coopératives dans le paysage économique en s'interrogeant sur le fait qu'il s'agisse d'un choix réel ou d'un choix contraint. Elle soulignait la possibilité de mettre en place des unités économiques et sociales qui, par le regroupement de plusieurs entreprises répond aux besoins repérés dans les territoires.

La conclusion est revenue à David Hiez qui nous parla de l'actualité des régies coopératives en soulignant les caractéristiques de celles-ci (selon Lavergne) :

- Une création par décision des pouvoirs publics,
- Complète autonomie commerciale et financière vis-à-vis des pouvoirs publics,
- Les membres de la régie sont ses usagers,
- Principe de la porte ouverte,
- Les profits sont ristournés ou alloués à une réserve sociale.

Il prend alors trois exemples :

- Les communautés énergie (citoyennes et renouvelables)
- Les sociétés d'intérêt collectif agricoles d'électricité qui sont des services n'ayant pas vocation à s'adresser aux agriculteurs
- Les projets alimentaires territoriaux dont l'objectif est la structuration de l'économie agricole et la mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.

Les points dominants de ces régies tiennent au fait qu'il ne s'agit pas d'initiatives publiques, que leur caractère local est très marqué, qu'ils agissent en mission de service public et que leur envergure est limitée. Il conclut en soulignant que les relations entre l'Etat et les coopératives doivent s'améliorer si on veut espérer de nouvelles collaborations pour des projets d'envergure.

Au terme de cette journée, soulignons la richesse des interventions qui ouvrent des portes sur cette notion encore trop ignorée de coopérative de service public. Nous voyons, au travers des exemples évoqués que si la SCIC est emblématique de ce type de coopératives, d'autres initiatives peuvent naître et qu'il y aurait à mener un travail plus approfondi pour trouver de nouvelles actions ou des entreprises de l'ESS qui pourraient répondre aux besoins dans les territoires et à l'utilité sociale.



La 10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale organisée par le CIRIEC-International aura lieu du 27 au 29 octobre 2025, à Bordeaux, sur le thème :

Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition socio-écologique

- Statistiques, rapports et mesures d'impact social de l'ESS - L'ESS et les secteurs écologique énergétique - Écosystèmes territoriaux de l'ESS et transition - Identités, hybridations et innovations de l'ESS - Financement et modèles économiques de l'ESS - Réseaux de l'ESS et politiques publiques - ESS, éducation et droits civiques - ESS, travail décent et économie informelle - ESS, lutte contre la pauvreté et l'économie du soin - ESS et système agroalimentaire - Services publics communs et coopératifs - SSE et intersectionnalité : classe, race, genre.

EN SAVOIR PLUS...

Evènement co-organisé par:





Le collectif Galilée.sp est un think tank au sein du CIRIEC-France dédié au service public et aux fonctions publiques

Visiter le site > <https://galileesp.org/>

Derniers articles parus :

Quelle place pour les coopératives de service public en France ?

Par **Frédéric TIBERGHEN**, conseiller d'Etat honoraire et ayant été membre du Conseil supérieur de la magistrature, est membre du Conseil d'orientation du CIRIEC France.

Pourquoi tant de transformations échouent-elles dans les services publics ?

Par Evelyne **COHEN-LEMOINE**, Diplômée de L'Ecole Normale Supérieure en physique et en neurosciences, puis du Collège des Ingénieurs (MBA).

Prendre la mesure des spécificités du Trumpisme 2025

Par **Pierre BAUBY**, docteur de l'IEP de Paris, enseignant et chercheur en sciences politiques, animateur de réseaux français et européens sur les services publics.

Le care au cœur des valeurs de l'ESS



- **Économie sociale et solidaire et production de care** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET, Olivier BONED
- **La notion du care et l'approche mutualiste : Comment le care réinterroge la mutualité, entre tradition et renouveau** / Olivier BONED, Raphaël DETRIE
- **Une offre au service de la démocratie participative des personnes en situation de handicap psychique** / Lydie THEVENIN, Lucie GRAS
- **«A.I.M.E.R.» un concept de résidence bi générationnelle** / Jacky BONTEMS
- **Faire vivre le care** / Alain KOSKAS
- **Café des aidants® : un dispositif d'accompagnement des aidants et des professionnels dans les territoires** / Isabelle COTTET GIZOLME
- **Traces de Vies : tisser des liens qui libèrent** / Jean-Louis CABRESPINES, Céline DONNET
- **Prendre soin des morts et des vivants : le cas de la coopérative funéraire de Rennes** / Carole BRUNET, Amel SLIMANI
- **Se mobiliser pour maintenir une bonne santé mentale des jeunes : un devoir générationnel** / Guy BENAMOZIG
- **Prendre soin de la terre et des personnes: le cas de l'association Halage** / Amel SLIMANI, Carole BRUNET

> [+ INFOS](#) > [TELECHARGER](#) > [CIRIEC PUBLICATIONS](#)

Avec l'économie sociale et solidaire, agir ensemble pour la bonne santé de toutes et tous

Rapport d'étude du CIRIEC pour ESS France

ESS France a mandaté le CIRIEC-France pour étudier la place des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le système de santé et leur contribution durable aux politiques publiques. Le rapport propose un état des lieux des tensions du secteur, basé sur une enquête et des travaux existants, et formule des recommandations pour intégrer davantage l'ESS dans un système de santé plus inclusif et adapté.

CONSULTER L'ETUDE  [ICI](#)



La lettre mensuelle « **Social Economy News** » est proposée par le **CIRIEC-International** en partenariat avec le CIRIEC-Espagne. Il est disponible en 3 langues (EN, ESP, FR)
> <http://www.socialeconomynews.eu/>

Dernier numéro > SEN#38 de mars 2025 est disponible [ICI](#)

Principaux points forts :

- Le retour de l'utopie dans l'économie sociale et solidaire – **Alexandrine Lapoutte**
- L'économie sociale européenne exhorte l'UE à renforcer son Fonds social pour respecter ses engagements envers les citoyens.
- Le Comité économique et social européen appelle à une adaptation des règles en matière d'aides d'État afin de renforcer l'économie sociale.
- Social Economy Europe annonce la troisième édition des Prix européens de l'économie sociale
- Les coopératives à l'ordre du jour de la 69e Commission de la condition de la femme des Nations Unies

> Abonnez-vous directement à cette news [ICI](#)

Lourdes menaces sur la démocratie sociale



Jean-Philippe MILÉSY

Secrétaire général de l'Institut Polanyi
membre du Conseil d'orientation du CIRIEC-France

Nous vivons des temps déraisonnables...

Jamais depuis la proclamation de ses principes, tant par la déclaration de Philadelphie du BIT et le programme du Conseil National de la Résistance, la démocratie sociale qui était, aux yeux de ses promoteurs, un facteur de paix et de progrès n'aura été, dans notre pays, autant remise en cause que ces derniers mois. Les associations, dont la liberté est un des piliers de la République et qui assument au quotidien une place considérable dans la santé, la culture, le vivre-ensemble, et tant d'autres secteurs essentiels, se trouvent prises en étau entre une marchandisation de la solidarité et une volonté de contrôle politique au moyen du Contrat d'engagement républicain. La réduction drastique des moyens des collectivités territoriales vient accroître la gravité de la situation des structures mais surtout de l'ensemble des publics auprès de qui elles interviennent : c'est à dire, vous comme moi, comme des millions et des millions d'habitantes et d'habitants de notre pays. L'Union des employeurs de l'Économie sociale (UDES) évoque, devant la fermeture prévisible de centaines —voire de milliers— d'associations un plan social à bas bruit qui pourrait détruire plus de 180.000 emplois. Aujourd'hui un nouveau pas est franchi avec les menaces qui pèsent sur le CESE et les CESER. Au nom des économies que justifierait la nouvelle « économie de guerre » c'est de l'existence de la troisième assemblée de la République consacrée par la Constitution qu'il s'agit. Au sein du CESE, comme au sein de ses traductions régionales, les CESER, qui sont les assemblées de la démocratie sociale, siègent les représentants de l'ensemble des composantes de la société civile et en premier lieu les organisations syndicales des salariés comme des employeurs. Ce sont des lieux d'un travail en commun, à la fois discuté et appliqué, loin des agitations d'un monde politique gagné chaque jour davantage par la « société du spectacle » entretenue par les médias et affolée par les réseaux dit-sociaux.

Le CESE est aussi la structure d'accueil des Conventions citoyennes, comme celle sur le climat et celle sur la fin de vie, qui, malgré leurs trop faibles prises en compte par le gouvernement, représentent de nouveaux outils pour la démocratie sociale. S'il fallait prendre un exemple récent de l'utilité sociale primordiale du CESE, on pourrait citer le rapport sur « *Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique* » qui, sans concession, donna cependant lieu à un Avis voté à l'unanimité des groupes.

Comme la traduction d'un trumpo-muskisme à la française, les menaces qui planent sur le CESE et les CESER constituent une grave menace démocratique.

Revendiquer la suppression du CESE au nom d'une « simplification » administrative, d'économies « de bouts de chandelles », c'est remettre en cause la légitimité politique des acteurs de la société civile. Elle pourrait, dans une même logique conduire jusqu'à la suppression d'autres assemblées, présentes dans la Constitution, celles là même qui pourraient les voter. Quand on démantèle ainsi la démocratie sociale, comment garantir la démocratie politique ? Il est, à la fois, inquiétant et significatif de voir la droite dite « républicaine » aller ce faisant au devant du programme du RN qui demande ces suppressions.

Tout aussi inquiétant est le silence de trop d'acteurs concernés par ce glissement pas illibéral — il est conforme aux schémas d'Hayek et consorts— mais à coup sûr antidémocratique.



Affaiblir le dialogue civil reviendrait à affaiblir la démocratie

Déclaration du bureau du Conseil, économique, social et environnemental sur les discussions parlementaires portant sur la suppression des CESER

Adoptée le 1er avril 2025

« Dans le cadre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique, deux amendements visant à la suppression des CESER ont été adoptés. Ce texte sera examiné en séance publique à l'Assemblée nationale à compter du 8 avril prochain. Le CESE, Assemblée constitutionnelle rassemblant les organisations de la société civile, apporte son plein soutien à l'ensemble des CESER. »

Nos institutions ont en commun la volonté d'approfondir notre démocratie en permettant un dialogue entre organisations de la société civile au service de politiques publiques éclairées de leurs expertises d'usages et de terrain. Les enjeux auxquels notre pays fait face ne seront pas relevés en mettant à l'index des corps intermédiaires qui, au quotidien, permettent à notre pays de tenir et d'avancer. »

<https://www.lecese.fr/>



La Sécurité sociale, le combat du quotidien pour la santé et le patrimoine de ceux qui n'en ont pas

À l'occasion des quatre-vingts ans de la Sécurité sociale, cette enquête menée par **Ipsos pour le Groupe VYV et la Fondation Jean-Jaurès** éclaire les perceptions des Français à l'égard de ce pilier du modèle social national. Entre reconnaissance de son rôle essentiel et préoccupations croissantes quant à sa viabilité, Renaud Large, expert associé à la Fondation Jean-Jaurès, met en évidence des tendances marquantes, des clivages générationnels et sociaux, ainsi qu'une vision contrastée de l'avenir du système.

[EN SAVOIR PLUS...](#)

Edgard MILHAUD, un économiste au Bureau International du Travail

Par Marine DHERMY-MAIRAL

Docteure en sciences sociales

Ancienne maître-assistante à l'Université de Genève



Économie politique, économie sociale, science économique : dans l'entre-deux-guerres, ces différentes dénominations procèdent d'un intense travail de tracé de frontières qui vise à définir la bonne manière de « faire science ». Celle-ci est caractérisée ici par le travail de l'économiste **Edgard Milhaud** dans le cadre de l'*Enquête sur la production* qu'il a réalisée au Bureau international du travail entre 1920



et 1925. Cet article propose ainsi de situer cette enquête dans le champ de l'économie politique à partir du travail de démarcation auquel a procédé l'économiste, sur la base d'une mise à distance des idéaux et d'une consolidation du mode d'administration de la preuve. Ce faisant, il s'interroge sur les conditions de possibilité de l'exercice d'une pratique scientifique en contexte administratif et politique.

Auteure de travaux sur les activités du BIT et de l'OIT, **Marine Dhermy-Mairal** a publié plusieurs ouvrages, dont [Mondialisation et justice sociale](#) paru en 2024 aux Editions de La Sorbonne

[LIRE L'ARTICLE ...](#)



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

Bilan de la 2^{ème} expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

Après presque dix ans, le Fonds ETCLD dresse le bilan de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), menée en deux phases successives de 5 ans depuis 2016. Mise en œuvre dans dix territoires pionniers lors de la première étape, cette initiative de lutte contre le chômage de longue durée s'est étendue, au cours de la seconde phase, à près de 70 nouveaux territoires (soit au total plus de 80 territoires fin 2025), en hexagone et dans les territoires ultra-marins. Ce bilan met en lumière les dynamiques locales à l'œuvre, les résultats obtenus et les défis rencontrés.

"Partout où elle a été mise en place, l'expérimentation TZCLD démontre un engagement citoyen exemplaire et une solidarité forte dans la lutte contre le chômage d'exclusion. À l'occasion de ce bilan, saluons la détermination de tous les acteurs impliqués à faire vivre ce droit au quotidien dans chacun de leurs territoires !" (**François Nogué, Président du Fonds ETCLD**)

[CONSULTER LE BILAN](#)



Sécuriser l'action des décideurs publics dans le respect de la légalité et des principes du droit

Mission confiée à **Christian Vigouroux**, président de section honoraire au Conseil d'Etat Rapporteur général : **Florian Roussel**, maître des requêtes au Conseil d'Etat

Ce rapport du Conseil d'État, commandé par le Premier Ministre Gabriel Attal, a pour objet de donner un nouvel élan à l'action publique en clarifiant et encadrant les sanctions, notamment pénales, contre les décideurs publics. Il poursuit cinq objectifs :

- promouvoir et défendre l'État de droit ;
- renforcer la qualité de l'action publique ;
- lutter contre la corruption, le détournement de fonds publics volontaire, les atteintes aux libertés, les différentes formes de harcèlement ;
- sécuriser la capacité d'action au service de tous, pour favoriser l'efficacité de l'action d'intérêt général ;
- respecter l'unité de l'institution, dont l'agent ou l'élu est le mandataire ou le représentant, en renforçant l'action d'accompagnement du décideur mis en cause.

36 propositions et sept pistes de réflexion sont faites, classées en trois catégories :

- les propositions recommandées aux autorités commanditaires du rapport ;
- les pistes de réflexion ;
- les options de réforme.

[CONSULTER LE RAPPORT ...](#)



Habitats intermédiaires pour les seniors, un chemin d'avenir

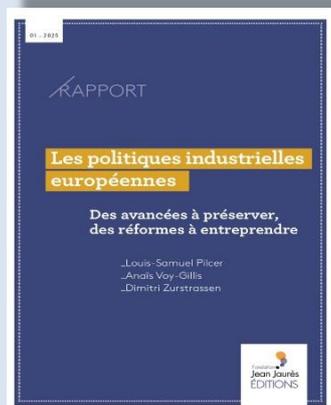
*Sous la direction de **Jacky Bontems***

Nous sommes entrés dans une société de la longévité !

Le vieillissement de la population implique de nombreux questionnements dont celui du logement. La problématique de l'habitat des personnes âgées avec la volonté depuis 50 ans de favoriser le plus possible le maintien à domicile. Enjeux ? Opportunités ? Ce livre collectif s'est attaché à rechercher les nouvelles pistes de ce maintien pour répondre aux besoins et aux attentes du plus grand nombre de nos seniors. Ce livre s'adresse à tous : seniors, aidants, bénévoles, bailleurs sociaux, associations, institutions, collectivités territoriales, décideurs publics, locaux et privés...

[COMMANDER LE LIVRE](#)

Les politiques industrielles européennes



Rapport élaboré par [Louis-Samuel Pilcer](#), [Anaïs Voy-Gillis](#) et [Dimitri Zurstrassen](#) pour la [Fondation Jean-Jaurès](#)

Les auteurs reconnaissent que la précédente Commission a des avancées à son actif : nous sommes passés d'un monde marqué par le dogme de la libre concurrence à une prise de conscience du caractère indispensable des Etats pour rendre la transition écologique possible et pour garantir notre souveraineté. La mise-en-place de dispositifs permettant aux Etats membres de soutenir leurs

industries critiques (encadrement temporaire covid, TCTF, NZIA, ...) et de plans d'investissements coordonnés au niveau européen dans le cadre de « PIIEC » est également une grande avancée. Toutefois, ces dispositifs temporaires expirent ou ont expiré. Il est indispensable que la Commission européenne mette en place des instruments pérennes permettant aux Etats membres de soutenir la reconstruction des filières les plus stratégiques. A cadre constant, la France doit mieux utiliser les dispositifs d'aide existants : en 2022, la France notifiait près de deux fois moins d'aides d'Etat que l'Allemagne.

[CONSULTER LE RAPPORT](#)

UN AUTRE FOOT EST POSSIBLE

« Il est surtout devenu indispensable de le penser autrement... pour qu'il redevienne un jeu pour tous et appartenant à toutes et à tous. »

STÉPHANE BEAUD
TIMOTHÉE DUVERGER,
VINCENT MOURGUES,
JÉRÔME SADDIER
& JEAN-LUC VEYSSY

ÉDITIONS
Jean Jaurès

LE BORD
DE L'EAU
documentaire

Un autre Foot est possible

[Stéphane Beaud](#) [Timothée Duverger](#)
[Vincent Mourgues](#) [Jérôme Saddier](#) [Jean-Luc Veyssy](#)

Le foot est partout, produit d'appel pour les chaînes de télévision, sur les Réseaux sociaux, dans la mode sportswear de tous les jours... Continuum, il est question de mercato, de concurrence « libre et bien faussée », de spectacle ininterrompu... et surtout payant toujours.

Il y a bien longtemps que le foot n'est plus un jeu, qu'il est devenu le business mondial jusqu'au fin fond des rues de tous les villages, dictant les comportements sur tous les stades, dans les tribunes, chez les élus qui veulent leur « club mondial », et jusqu'à la gestion du moindre club de niveau départemental.

Avant-garde de l'ultralibéralisme hors sol, adossé à des instances locales, fédérales et mondiales a-démocratiques, il est un des rouages essentiels de la manufacture de la servitude politique. Sommes-nous condamnés à en être les complices aveuglés à tout jamais ?

Un autre foot est-il possible ? Il est surtout devenu indispensable de le penser autrement... pour qu'il redevienne un jeu pour tous et appartenant à toutes et à tous.

<https://www.editionsbdl.com/produit/un-autre-foot-est-possible/>

7 mai 2025



Le Cédias-Musée Social poursuit ses séminaires sur l'Histoire de l'ESS

Cette année le thème est « **ESS et Colonialisme** »

Prochain séminaire :

-Mercredi 7 mai 2025 : Les bureaux de bienfaisance musulmans en Algérie (1857-1962)
par Belkacem Benzenine

Les séances seront programmées à 17h et des invitations seront adressées à chacune d'entre elles. Chaque séance sera enregistrée et mise en ligne sur le site du [CEDIAS](#) au titre de ses productions historiques

5 juin 2025



En 2025, le Labo de l'ESS fête ses 15 ans d'existence

16 juin 2025



Assemblée générale annuelle suivie d'une table ronde sur l'autonomie des personnes âgées

INFORMATIONS A VENIR

27-29 octobre 2025



10^{ème} Conférence internationale de recherche en économie sociale

EN SAVOIR PLUS

29-31 octobre 2025



Le **Forum mondial de l'Économie Sociale et Solidaire** est devenu un événement majeur à l'échelle internationale. Son organisation est confiée tous les deux ans à une ville hôte par le GSEF. En 2025, après Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar, c'est la ville française de Bordeaux qui accueillera cette 7^{ème} édition du Forum, du 29 au 31 octobre.

> **Pour en savoir plus:** [Forum mondial de l'économie sociale et solidaire Bordeaux 29 30 31 Octobre 2025 \(bordeauxgsef2025.org\)](https://bordeauxgsef2025.org)

28-29 novembre 2025



La 10^{ème} édition des Journées de l'Economie Autrement organisée par Alternatives Economiques se tiendra les vendredi et samedi 28 et 29 novembre 2025 A Dijon

INFORMATIONS A VENIR

7-8 octobre 2026



Les congrès internationaux du CIRIEC rassemblent des responsables politiques, économiques et sociaux, dirigeants d'entreprises et d'organisations, représentants du monde de la recherche. Le premier congrès a eu lieu en 1953 à Genève, et depuis il est organisé tous les deux ans dans un pays des sections nationales du CIRIEC

Historique des congrès

Le 35^{ème} Congrès international du CIRIEC se tiendra à Montréal au Canada

INFORMATIONS A VENIR

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard MILHAUD, il y a plus d'un siècle.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie collective d'intérêt général :
économie publique et économie sociale et solidaire.

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt collectif, de non lucrativité et de démocratie économique.

Le CIRIEC est constitué de sections nationales et de membres associés (laboratoires, universités,...)
La section française, créée en 1950 par Léon JOUHAUX, prix Nobel de la paix,
est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales.
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire,
organismes à gestion paritaire et syndicats.

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres.
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles.

Le CIRIEC-France est présidé par Alain ARNAUD.

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : administration@ciriec-france.org

www.ciriec-france.fr



INFORMATIONS-ADHESIONS

administration@ciriec-france.org

la Lettre du CIRIEC-France

Directeur légal de la publication : Alain ARNAUD - Directeur de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CIRIEC-France*



marcel.caballero@club-internet.fr